

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/10/2025

**APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE L'AGRÉMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE),
VALIDATION DU DIAGNOSTIC ET DU PROJET DE FONCTIONNEMENT 2026-2029**

N°2025-069

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 07 octobre 2025 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 19

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyer, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

19 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 9

M. Alexandre Bussière à M. Gilles Guillaume
Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
Mme Laurence Amichaux à Mme Arlette Bourdelot
M. Frédéric Baby Marinpouy à M. Olivier Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Emmanuelle Grèze
Mme Laure Gibou à M. Patrick Mouchelin
Mme Joane Besse à M. Jules Thomas
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Katia Robert-Hautemulle à M. Jérôme Cauët

Absent.e : 1

M. Sébastien Le Ferrec

Nombre de votant.e.s : 28

M. Sébastien Bouet a été désigné Secrétaire de Séance



Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles dans le cadre de la réforme des modes d'accueil qui transforme les Relais Assistantes Maternelles (RAM) en Relais Petite Enfance (RPE) ;

VU le décret n°2021-1115 du 25 août 2021 du Code de l'action sociale et des familles, relatif au

Relais Petite Enfance et à l'information des familles sur les disponibilités d'accueil en établissements d'accueil du jeune enfant, qui précise les missions des RPE ;

CONSIDÉRANT que la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 entre la CNAF (Caisse nationale des allocations familiales) et l'Etat mobilise des moyens pour accompagner les parents dans leur recherche de modes d'accueil, notamment en finançant des postes d'animateurs de Relais Petite Enfance ;

CONSIDÉRANT que l'agrément du RPE arrive à terme le 31 décembre 2025 et qu'il est nécessaire de présenter un nouveau projet pour renouveler l'agrément sur le territoire de Marcoussis pour la période 2026-2029 ;

CONSIDÉRANT que le projet présenté permet de fixer les objectifs et les moyens qui permettront de répondre aux enjeux en définissant les engagements réciproques entre la commune de Marcoussis et la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le bilan du Relais Petite Enfance 2020-2025, et propose de retenir, en termes de perspectives, le projet 2026-2029 ;
- **APPROUVE** le renouvellement de l'agrément du Relais Petite Enfance pour la période 2026-2029 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS**


